

DECISION

DEC-25-016 : Accord de participation financière - Opération parking Leneil - TE44

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 3 juin 2020 du conseil municipal donnant délégation au maire, au nom de la commune, à l'effet de prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres : d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant des fournitures et des services, d'un montant inférieur à 100.000 €, s'agissant de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant le besoin de la commune d'Erbray de réaliser des travaux de rénovation de son réseau d'éclairage public au niveau du parking Leneil ;

Considérant que les crédits correspondants ont été inscrits au budget général 2025 en section d'investissement ;

Considérant que le Syndicat Départementale d'Énergies de Loire-Atlantique (SYDELA) auquel la commune d'Erbray adhère est compétent pour réaliser ce type de travaux ;

Considérant que ce dernier a estimé le coût des travaux à 18 622,05 € HT et la participation financière de la commune à 11 173,23 € HT, étant précisé que le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des travaux réalisés ;

DECIDE

Article 1 : Approuve l'accord de participation financière établi par TE44 pour la réalisation de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public au niveau du parking Leneil d'après les montants suivants :

- Coût estimé des travaux : 18 622,05 € HT
- Montant estimé de la participation de la collectivité : 11 173,23 € HT.

Article 2 : Précise que le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des travaux réalisés.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- notifiée aux intéressés.

A Erbray, le 3 septembre 2025
Le Maire
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20250903-DEC-25-016-DE
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025